

Résolution 1/CT35/ 30 novembre 2020

<b>SOUSSION CONCERNEE</b>	<b>Mise en œuvre du PIREDD MANIEMA par l'agence GIZ</b>
<b>CONTEXTE DU PIREDD MANIEMA</b>	<p>Pour rappel, le programme à mettre en œuvre par GIZ, vise à « <b>réduire les émissions et augmenter les absorptions de gaz à effet de serre provenant du secteur forêts, agriculture et usage des terres, à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des populations tout en protégeant les ressources naturelles dans l'ensemble de la province du Maniema</b> ».</p> <p>Lors du CT 34 du 29-30 octobre 2020, GIZ a eu l'occasion de présenter un résumé synthèse des réponses aux préoccupations des membres du CT tel que repris en détails sur la Matrice de réponses aux recommandations du CT 27 du 06 février 2020. D'autre part, l'agence a relevé le risque de perte du co-financement dans le cas où le programme ou son affectation budgétaire n'étaient pas approuvés avant la fin de l'année 2020. De plus, les financements propres, obtenus de la BMZ par la GIZ, sont déjà lancés pour la mise en œuvre et les retards pourraient avoir des impacts sur les synergies envisagées entre les deux financements. Enfin, l'agence a informé le CT sur la conduite prochaine d'une évaluation indépendante de la première phase du Programme Biodiversité et Gestion des Forêts, qui pourra être partagée avec le FONAREDD une fois disponible.</p> <p>Les membres du CT ont émis un certain nombre des recommandations et observations exécutoires, qui ont été coulées dans une Résolution (1/CT34/ 29-30 octobre 2020) à l'attention de l'agence, afin de lui permettre d'améliorer le Document de Programme. En plus le CT 34 avait instruit le Secrétariat Exécutif du FONAREDD, de mettre en place un groupe de travail comportant des membres du Comité Technique, dont la société civile, pour appuyer la GIZ dans la reformulation du document de programme par la prise en compte des observations soulevées, principalement une meilleure présentation du budget pour une présentation à un CT spécial avant le CT 35 de fin novembre, si possible, sinon la présentation pour validation au CT35.</p> <p>C'est ainsi que le groupe de travail a, sous la coordination du SE du FONAREDD, travaillé durant deux jours avec la GIZ, afin de s'assurer d'une part, que les éléments de la résolution sont bien compris par la GIZ et d'autre part, que le document revu rencontre les requis de qualité et d'approche du FONAREDD.</p>
<b>MONTANT ET DUREE</b>	<p>Le programme sera mis en œuvre pour un montant <b>30 Millions USD de FONAREDD et 18 Millions Euros de co-financement GIZ</b>.</p> <p>Pour une durée de <b>60</b> mois.</p>
	L'agence a préparé une nouvelle version du PRODOC dans laquelle elle a incorporé toutes les observations et recommandations exécutoires du CT 34,

<b>OBSERVATIONS DU CT</b>	<p>lesquelles incorporations sont consignées dans la Matrice des Réponses du SE du FONAREDD. Toutefois, la question de l'aménagement budgétaire relative aux coûts élevés des rémunérations a amené le CT à demander à ce que les besoins en termes de ressources humaines soient évalués suite à la phase de lancement. L'agence a justifié les postes requis en soulignant par ailleurs les caractéristiques spécifiques des modalités de mise en œuvre par la GIZ ainsi que les risques fiduciaires élevés du fait du contexte d'intervention.</p> <p>Compte tenu de l'importance relative de l'assistance technique internationale et nationale dans ce PIREDD, il importera de mettre à profit les ressources humaines de qualité pour conduire dans la province des expériences innovantes et pilotes qui devront être bien capitalisées en particulier au niveau des PSE et de l'agriculture en zone de savane. Des financements opérationnels complémentaires dans ces domaines seront à rechercher par l'équipe mise en place.</p> <p>Le CT a demandé à ce que soit envisagée l'inclusion d'une composante pour le renforcement des capacités nationales pour un transfert progressif de fonctions.</p> <p>Globalement donc, le CT considère le nouveau document de programme présenté comme de qualité, nonobstant la question du budget qui devra trouver une solution consensuelle.</p>
<b>RESOLUTION DU CT</b>	<p>Le Comité Technique apprécie la qualité du document et comprend la nécessité de s'accorder sur la question budgétaire.</p> <p>Le CT prend note des indications fournies par l'agence concernant les détails qui seront fournis lors de la phase de lancement du projet.</p> <p>Au vu de la pertinence d'initier des actions permettant de rencontrer les fortes attentes des autorités et populations du Maniema, et notant aussi l'importance de gérer les risques de perte de co-financement, les membres du CT ont validé la proposition de document de programme présentée par GIZ et recommandent ainsi l'approbation par le Comité de Pilotage du FONAREDD, de l'enveloppe globale de 30 M USD de financement avec un premier décaissement de 10 M USD dès l'approbation du programme et deux décaissements successifs ultérieurs de même montant. Le CT recommande la conduite d'une évaluation indépendante à initier dans les 12 à 18 mois après le démarrage du projet afin de fournir entre autres des recommandations relatives à une intégration des orientations programmatiques qui seraient éventuellement envisagées dans le cadre du nouveau partenariat en cours de négociation entre CAFI et la RDC.</p> <p>Le CT demande au SE FONAREDD d'accompagner l'engagement de l'agence à produire le plan de travail et le budget détaillé du programme lors de la phase de lancement au terme de six premiers mois de mise en œuvre de l'accord, sur base des consultations plus larges avec les acteurs provinciaux et locaux. Le CT souhaite être tenu informé de façon régulière des avancées relatives à la phase de</p>

lancement (précision des activités, des budgets, etc) et à ce que les documents mise à jour soit mis à sa disposition. Le CT demande également la conduite d'une évaluation à mi-parcours au bout de 12 à 18 mois d'exécution, afin de pouvoir assurer un recadrage de la mise en œuvre du programme dans le cadre d'une gestion adaptative, entre autres suite au développement du nouveau partenariat entre la RDC et CAFI.

Fait à Kinshasa, le 14/12/2020

**Pour le Secrétariat Exécutif**  
**FELICIEN MULENDA KAHENGA**

**Coordonnateur**

**Pour le Comité Technique**  
**ASSANI KIZUNGURUKA**

**Président**